

# **Retrait au jalonnement minier des territoires récréatifs productifs commerciaux:**

## **Impacts économiques et fiscaux d'un modèle de conservation perpétuel dans la MRC Papineau.**

### **MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER**

**Thème abordé : Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière**

**Soumis à :**

**Madame Maité Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts  
5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

## Sommaire exécutif

Il n'est pas inhabituel de voir un territoire de villégiature privé ou commercial fort productif sur un territoire où l'on retrouve également d'autres ressources dont celles forestières, minérales ou énergétiques et qui apparaissent sous-développées. Il nous semble ainsi opportun de poser la question aux partis impliqués : à quel moment un modèle de développement territorial est suffisamment productif pour justifier un retrait au jalonnement minier ou justifier une détermination comme territoire incompatible à l'activité minière?

Ce mémoire soulève le cas très particulier de la propriété de Kenauk. D'une part, rares sont les territoires de récréation actifs et dotés d'une planification qui s'échelonne sur un horizon multi-générationnel. D'autre part, sur ce site particulier et sur sa périphérie, on retrouve des éléments exceptionnels dont un système local de production (cluster) qui forment un ensemble particulièrement efficace du point de vue économique et de développement durable. Nous proposons une nouvelle nomenclature pour des territoires de la sorte: les territoires récréatifs productifs commerciaux (TRPC). Nous présenterons les particularités du TRPC Kenauk avec sa vision perpétuelle qui semblent générer plus de richesses à long terme que n'importe quel autre type de modèle de développement.

Effectivement, nous verrons que par son histoire, sa position, ses infrastructures d'accès, son offre commerciale et sa renommée actuelle, le territoire génère une forte et durable valorisation foncière interne et périphérique. De plus, nous verrons que sa grappe industrielle génère des retombées fiscales pour les municipalités et les gouvernements, et que la dynamique territoriale interne produit une série d'extrants dans différentes sphères économiques dont le tourisme, la recherche et l'aquaculture.

Corollairement, nous conviendrons que la propriété connue aujourd'hui sous le nom de Kenauk forme depuis plus de 300 ans et pour les décennies à venir, un gisement récréatif générant des retombées économiques durables et en pleine croissance. Avec des retombées qui atteignent 11 millions de dollars par an, ces systèmes sont suffisamment productifs pour justifier un retrait au jalonnement minier avant même de devoir capitaliser sur les bénéfices sociaux reliés à l'accès à des sites de récréation et avant même de quantifier la valeur économique que représente la protection d'écosystèmes ou le stockage du carbone. Finalement, nous sommes convaincus que toute activité minière mettrait en jeu le rôle fondamental de Kenauk en tant que moteur économique local. Ce qui nous fait poser la question suivante: Pourquoi aucun outil n'existe pour protéger ce type de territoire au Québec?

En somme, le texte met l'accent sur l'importance d'une vision de conservation territoriale perpétuelle et endogène dans le développement économique d'une région, il propose en conclusion de créer les TRPC, *Territoires récréatifs productifs commerciaux* qui bénéficieraient d'un statut particulier en raison de leurs caractéristiques spécifiques. Le mémoire propose donc une révision en profondeur de l'actuelle Loi sur les mines ainsi que d'autres lois qui se doivent de préciser à quel moment et suivant quels critères peut-on choisir collectivement qu'un territoire est suffisamment productif pour justifier son incompatibilité avec l'activité minière.

## Table des matières

<b>Sommaire exécutif</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Cadre conceptuel</b>	<b>5</b>
<b>Liste des acronymes</b>	<b>5</b>
<b>Contexte</b>	<b>6</b>
<b>Impact 0-10 ans d'un TRPC sur le système local de production</b>	<b>8</b>
<b>TRPC et vision perpétuelle ; justification du retrait au jalonnement minier</b>	<b>9</b>
<b>Impacts économiques - Retombées touristiques</b>	<b>11</b>
<b>Tableau 1 - Retombées touristiques du modèle analysé pour 2019</b>	<b>11</b>
<b>Impacts économiques - Investissements privés en infrastructures</b>	<b>12</b>
<b>Impacts économiques - Fiscalité municipale</b>	<b>12</b>
<b>Impacts économiques - Impôts et apport des travailleurs à l'économie locale</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 2 - Impacts économiques totaux du modèle de TRPC (5 ans)</b>	<b>13</b>
<b>Nos recommandations</b>	<b>14</b>

## Introduction

Depuis 1674, le territoire de la forêt Kenauk est à tout de fin pratique conservé. Depuis 1930, il donne l'opportunité à ses visiteurs de contribuer à un projet de conservation unique, dans le luxe et le confort d'un hébergement haut de gamme tout en pratiquant notamment des activités ludiques ou de prélèvement faunique.

Bien que le modèle ait évolué grandement grâce aux possibilités du marché du tourisme de nature et d'aventure à travers le temps, ce concept de pourvoirie à droits exclusifs, au carrefour du domaine privé, de la réserve faunique et du parc de conservation demeure un modèle unique peu connu mais pourtant très productif économiquement pour sa région.

Au-delà des questions environnementales, il nous importe de présenter la contribution économique comme principale cible de réflexion sur un modèle de développement comme la propriété Kenauk car il s'agit d'un territoire récréatif productif en tenure privée. Cette situation confère à ce territoire une situation particulière d'attractivité et une possibilité de planifier réellement à long terme, sur plusieurs générations.

De plus, la grappe industrielle qui s'opère sur la propriété Kenauk est rare dans les modèle territoriaux de développement récréatif et nous verrons, en outre, l'incapacité du modèle à cohabiter avec des activités minières intensives de par la nature de ses produits et des besoins d'espaces et d'écosystèmes qui sont nécessaires à la création de ces mêmes produits. Le territoire a déjà été déterminé comme Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM) par la MRC de Papineau.

Finalement, il importe de s'intéresser aux impacts économiques d'un tel projet dans le contexte de comparaison à d'autres modèles de développement sur un territoire, notamment minier mais aussi comme base de réflexion pour baliser certaines propositions ou dispositions réglementaires qui pourraient influencer nos lois. En effet, l'encadrement légal des activités d'exploitation minière et l'assujettissement de certains projets au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne suffisent pas à rassurer les citoyens, les élus et les investisseurs d'un projet comme celui de Kenauk. Il semble donc à propos de présenter les éléments pertinents généraux du concept de territoires récréatifs productifs commerciaux et du cas de Kenauk en particulier.

## Cadre conceptuel

### Territoires récréatifs productifs commerciaux (TRPC)

Dans le cadre de ce mémoire, nous proposons la création du terme *territoires récréatifs productifs commerciaux* qui font référence à des zones ou des régions qui combinent des activités récréatives et des activités productives, telles que l'agriculture, la foresterie, ou d'autres formes d'exploitation des ressources naturelles renouvelables sur terres privées. C'est une approche qui vise à concilier le développement économique et la conservation de la nature, en mettant l'accent sur l'utilisation responsable des ressources naturelles renouvelables tout en offrant des opportunités commerciales de loisirs, de prélèvement faunique ou de détente.

### Retrait au jalonnement minier

Le retrait au jalonnement minier fait référence à la procédure par laquelle le gouvernement retire un territoire du jalonnement minier existant, annulant ainsi les droits miniers qui y étaient associés. Cela signifie essentiellement que les activités d'exploration ou d'exploitation minière ne sont plus autorisées sur ce territoire.

Le retrait au jalonnement minier au Québec peut être effectué pour diverses raisons, notamment la protection de l'environnement, la conservation des écosystèmes, la préservation des ressources naturelles, la consultation des communautés autochtones ou l'aménagement du territoire. Il peut être réalisé par le gouvernement provincial.

### Territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM)

Un territoire incompatible avec l'activité minière fait référence à une zone où les activités d'exploration ou d'exploitation minière sont interdites ou fortement limitées en raison de contraintes environnementales, de préoccupations sociales ou de réglementations spécifiques.

Ces territoires peuvent inclure des zones protégées, des parcs nationaux, des aires de conservation, des zones sensibles sur le plan écologique, des habitats d'espèces en voie de disparition, des zones de recharge d'eau potable, des territoires autochtones revendiqués ou d'autres zones où la préservation de l'environnement, des écosystèmes ou des valeurs culturelles est prioritaire.

## Liste des acronymes

**OGAT** : Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire

**SAD** : Schéma d'aménagement et de développement

**LAU** : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

## Contexte

Riche d'une histoire de villégiature exclusive, Kenauk n'a jamais été farouchement développé et ce depuis que le roi de France l'a accordé à François de Laval, le premier évêque du Québec, en 1674. Depuis les cent dernières années, le site est devenu une destination attrayante pour les personnes en quête de confort, de luxe et de détente.

La beauté naturelle du site de 65 000 acres à proximité de grands centres urbains ainsi que la réputation de destination de choix pour les pêcheurs, chasseurs et amateurs de nature sont tous des facteurs qui ont contribué à la valeur attractive de Kenauk et à sa renommée en tant que destination exclusive, tant au Québec qu'avec les clientèles Ontariennes, Américaines et Européennes.

Le regroupement d'hommes d'affaires qui a acquis la propriété en 2013, pour consolider sa vocation, a été particulièrement actif pour élaborer des stratégies de développement viables et auto-soutenables sur le concept d'un TRPC. L'élaboration de ce modèle et des infrastructures nécessaires a été rendu possible grâce à un investissement de plus de 25 millions de dollars de source privée sur dix ans. Aujourd'hui, la propriété Kenauk peut compter sur un système local économique très productif qui compte plusieurs entreprises notamment Kenauk Nature, Kenauk agriculture et L'Institut Kenauk.

- Kenauk Nature est l'entreprise privée qui entretient la propriété de 65 000 acres le volet récréatif sur ce territoire à travers l'opération d'une pourvoirie et d'activités en nature sur qu'âtres saisons. On y dénombre près de 60 plans d'eau dont 20 lacs aménagés et plus de 200km de routes privées entretenues par l'entreprise;
- L'Institut Kenauk est un organisme à but non lucratif qui regroupe près de 20 universités d'Amérique du Nord et pilote des recherches scientifiques qui orientent la gestion du développement de la propriété et des produits de Kenauk Nature avec un horizon perpétuel;
- La Pisciculture Kenauk produit plus de 25 tonnes métriques de truites sur le site pour les marchés de l'ensemencement et de la restauration mais aussi pour les besoins internes de la propriété. On y fait aussi des produits à haute valeur ajoutée qui sont créés à même la forêt environnante : huiles essentielles, savons, miel, etc;
- Kenauk Nature est un leader dans le marché de la pourvoirie et de la villégiature haut de gamme quatre saisons au Québec et au Canada. Membre en règle de la Fédération des pourvoiries du Québec, d'Aventure Écotourisme Québec et de Tourisme Outaouais. ;
- Une équipe permanente d'environ 25 personnes s'active quotidiennement sur le territoire et ses activités, 365 jours par an.
- La propriété compte 27 terrains de chasses d'environ 2500 acres chacun qui sont nécessaires à un prélèvement annuel et perpétuel du gibiers : perdrix, orignal, cerf, ours;
- Les 25 unités locatives sont chacune isolées au bord d'un lac ou d'une rivière;
- Les unités locatives sont classées à 4 ou 5 étoiles et totalisent plus de 150 lits;
- La capacité d'accueil au delà de 150 lits, • La propriété Kenauk fait partie de la *Route touristique des Chemins d'eau* en Outaouais;
- Les activités quatre saisons sont uniques et orchestrées par des professionnels;
- L'entreprise dispose d'un sceau *Qualité-Sécurité d'Aventure Écotourisme Québec*;

**Notamment on retrouve sur le territoire l'offre d'activités suivantes:**

- 40 km de sentiers pédestres et de raquette, 42 km de sentiers de ski de fond, dont le trajet ancestrale du Marathon Canadien de Ski (toujours en activité);
- Un centre d'essai de véhicules hors route électriques de *Bombardier produits récréatifs*;
- Un champs de tir aux pigeons d'argile accueillant plus de 1200 tireurs/an;
- Un centre nautique non-motorisé, un marina récréative et plus de 70 bateaux à moteurs électriques et un sauna flottant unique au Québec;
- Une école de pêche à la mouche qui accueille des événement internationaux;
- Une programmation complète pour les groupes scolaires, 2 Rabaskas;
- Une base de traineau à chien; excursion à l'heure, demi journée et expéditions multi-jours ;
- Un autobus sur chenilles permet aux visiteurs d'atteindre des sites isolés l'hiver;
- Une tour d'escalade de 6 étages encadrée par des guides certifiés par la FQME;
- Un observatoire d'étoile à télescope numérique haute définition;
- Un site pour groupes corporatifs, pour des mariages ou des rencontres citoyennes;
- Kenauk est un site privilégié et convoité pour des tournages de long-métrage, de publicité et de séries télévisées.
- Le site accueille aussi des collègues pour la formation de guide d'aventure;

La diversité et l'universalité, l'accessibilité et le niveau de développement de certains services sont au coeur de l'attractivité du site. Les mesures de conservation, de contrôle du site sont aussi des éléments importants pour conserver la qualité du milieu naturel. « *Plusieurs parcs, qui offre de l'hébergement en nature, notamment dans le réseau de la Sépaq, connaissent un achalandage fort important, ce qui est en quelque sorte à contre-courant en termes de tourisme écologique, vert ou durable* »<sup>1</sup>. Kenauk accueil en général environ 10 000 personnes par année en excluant le Marathon canadien de ski. Suivant la longueur des séjours, le site accueil donc environ 25 000 jours-visites ce qui est somme toute très peu pour sa superficie, ce qui en fait un élément distinctif pour notre clientèle.

---

<sup>1</sup> Réseau de veille en tourisme, 2019 [en ligne]

## Impact 0-10 ans d'un TRPC sur le système local de production

La mise à jour de ses produits dans les 10 dernières années et la mise en place de nouveaux projets ont permis à Kenauk de maintenir et de développer des produits et des services offerts en collaboration avec les entreprises présentes localement. Donnons l'exemple de la complémentarité du *Fairmont Le Chateau Montebello* avec la propriété : plusieurs centaines de visiteurs profitent d'excursion dans la forêt et autour de lacs de Kenauk. Les deux entreprises offrent ensemble des forfaits à l'international chez des grossistes de voyages. Le *Marathon Canadien de ski* est un autre exemple tout aussi éloquent: 30% du parcours de 160km est sur le TRPC - Kenauk. Cet événement rassemble annuellement environ 1500 participants (86% touristiques), génère localement plus de 7500 nuits et rapporte à lui seul 800 000\$ en recettes touristiques.

L'ensemble de ces actions et le momentum ainsi créé ont favorisés des investissements colossaux pour le développement d'autres services haut de gamme tels qu'un terrain de golf (Golf Héritage), de nouvelles offres d'hébergements touristiques comme celles du Parc Omega et le Manoir Chamberland, ainsi que des restaurants, micro-brasserie et boutiques. La dynamique ainsi créée, voir figure 1, permet de générer des retombées économiques positives dans le système local de production tout en conservant des sites de récréation et de conservation qui favorisent l'attractivité régionale et donc la vitalité de l'emploi et des services

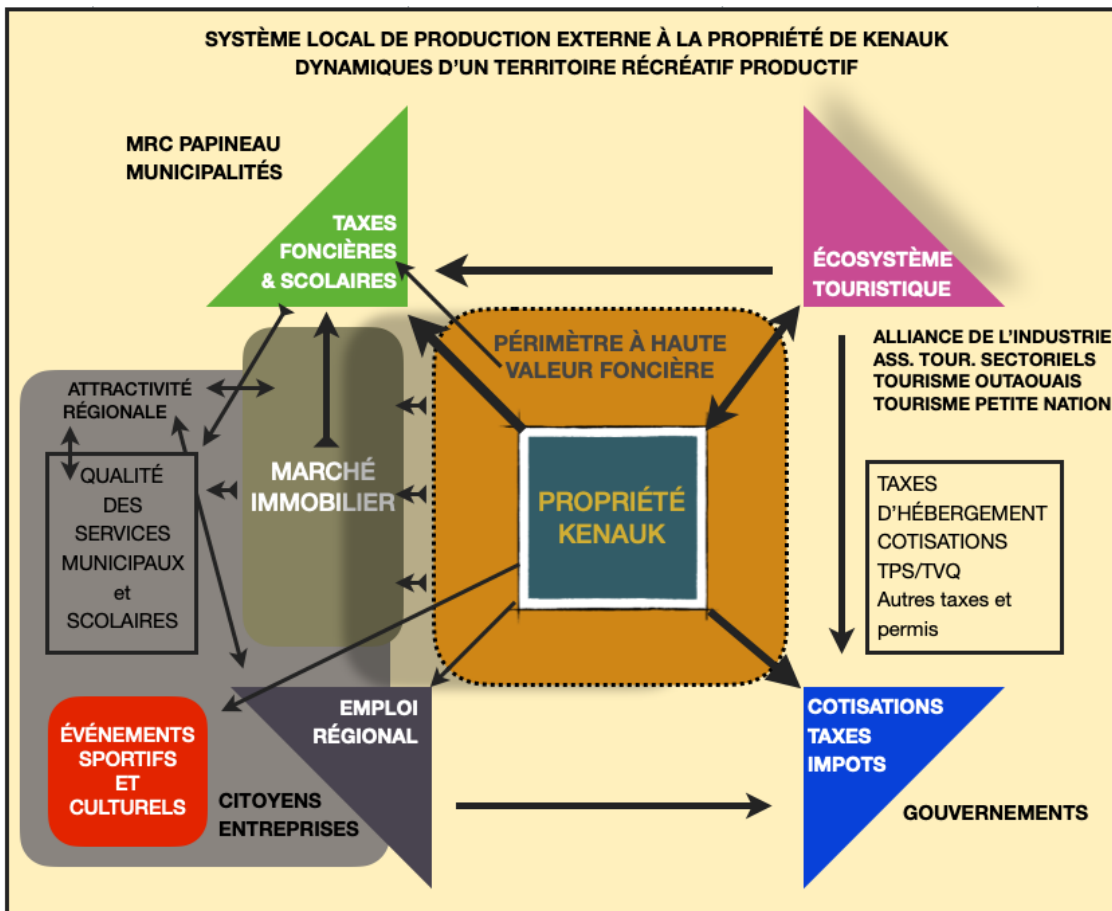


Figure 1  
8 sur 14



Contrairement à un modèle de villégiature incontrôlé ou inapproprié, la stratégie a plutôt galvanisé la réputation de l'emplacement et a également contribué à renforcer l'attrait des propriétés voisines et la complémentarité avec les autres entreprises locales.

A leur tour, ces investissements internes et externes ont permis de créer un système local de production qui s'auto alimente sur la base du tourisme en général et du tourisme de nature et d'aventure en particulier. Les propriétés à proximité maintiennent et/ou augmentent leurs valeurs tandis que la valeur de celles dans la périphérie immédiate s'élèvent sans toutefois s'emballer. Des facteurs externes comme les terres agricoles et des massifs forestiers difficilement accessibles agissent aussi comme zone tampon.

### **TRPC et vision perpétuelle ; justification du retrait au jalonnement minier**

Sur la propriété Kenauk, comme dans bon nombre de destinations, le paysage, la forêt, les plans d'eau, et le silence de la nature sont les principaux produits. C'est la base qui rend possible la construction de l'offre de l'entreprise; le milieu naturel est la matière première. Une offre d'hébergement et d'activités composent ainsi la 2e ou la 3e transformation de cette ressource primaire.

Selon les estimation du Ministère du tourisme en octobre 2022 [en ligne], les recettes touristiques du Québec en 2021 se chiffraient à 9,1 milliards de dollars canadiens. Les atouts du Québec sont grands. Mais ceux de sites comme la propriété de Kenauk sont immenses et doivent faire l'objet d'une vision perpétuelle, comme on le ferait dans le cas d'un parc national. Pourtant, il est incohérent qu'une initiative de conservation, privée ou communautaire ne soit pas régie par les mêmes normes d'aménagement du territoire que les initiatives gouvernementales, d'autant plus que Kenauk sert les besoins de populations locales près de grands centres urbains.

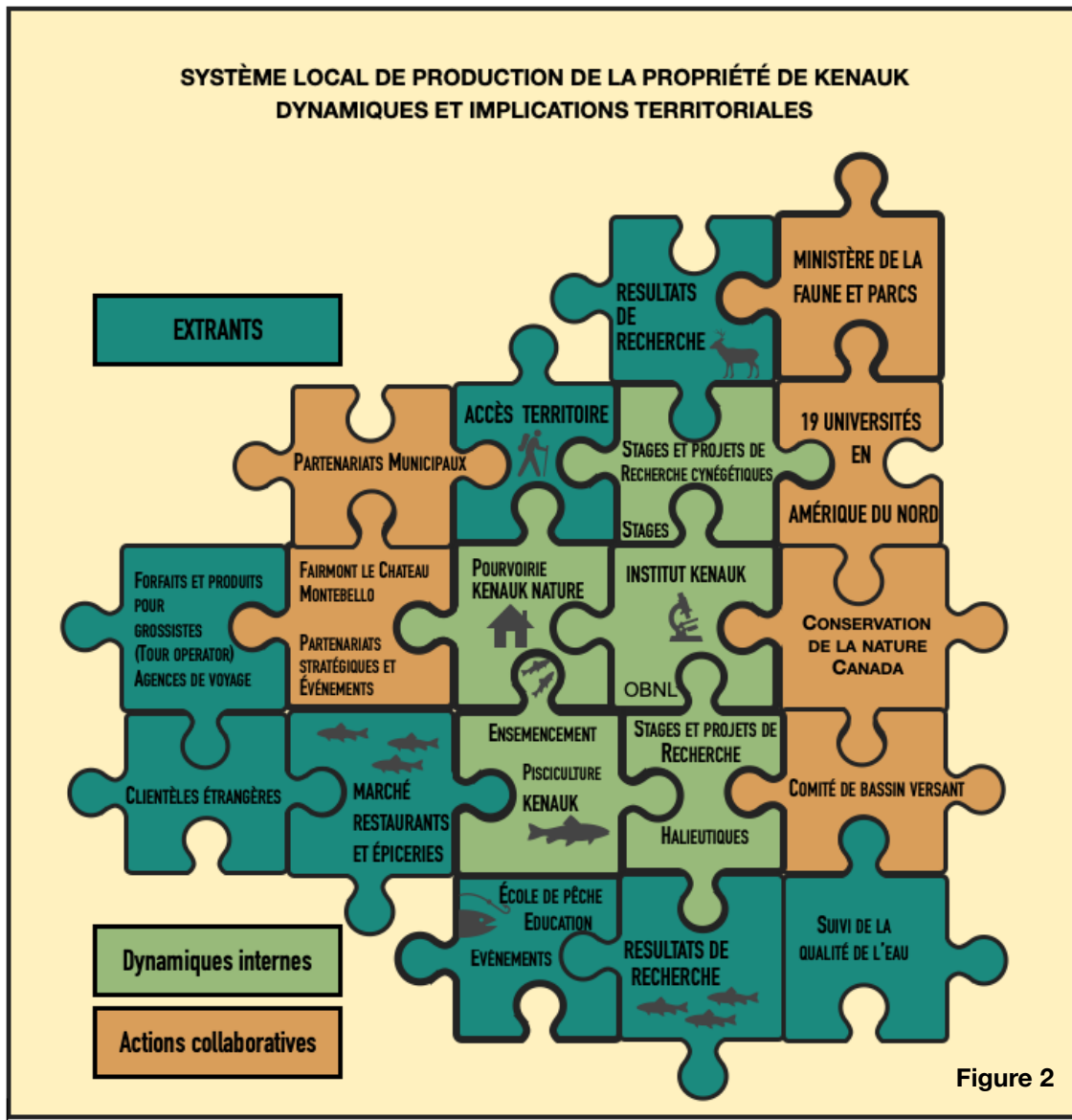
*« Malgré ces atouts, les régions du Québec ne font que commencer à ressentir de façon significative l'impact du tourisme de nature et d'aventure, en raison de la demande mondiale en croissance<sup>2</sup> »*

S'il y a en présence un milieu naturel de haute qualité en terme de ressources renouvelables, qu'il y a proximité avec des marchés, et une possibilité de créer un TRPC, il faut envisager un retrait du jalonnement minier temporaire comme considération minimale. Quand ces mêmes initiatives sont maintenues par un promoteur ou une communauté et que ces mêmes acteurs possèdent des infrastructures nécessaires à la promotion essentielle de leur économie locale, il est de notre avis que ces territoires doivent être considérés comme des TIAM au sens de notre réflexion sur les TRPC. Le Québec doit conserver ses territoires pour en tirer tous les avantages qui viendront. On se doit de consolider des espaces avec des atouts et avec une vision perpétuelle.

---

<sup>2</sup> Ministère du Tourisme du Québec, Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure au Québec [en ligne]

Dans le cas de Kenauk, la propriété a été acquise en ce sens et un plan d'offrir ces produits sur une base perpétuelle a été élaboré. Un système de production interne a été élaboré. Une équipe de mise en oeuvre est en place. Il est de notre avis qu'un TRPC dotée d'une vision perpétuelle est un argument en faveur du retrait au jalonnement minier car il représente un TIAM avec un système local productif positif et fonctionnel. L'argument du bénéfice potentiel de l'activité minière étant à ce chapitre bien pauvre face à des bénéfices réels, actuels et potentiellement perpétuels. Un tien vaut mieux que deux tu l'auras.



La figure 2 identifie la dynamique interne et les implications avec la communauté qui permettent de favoriser des actions collaboratives efficaces. Cela génère des extrants durables à haute valeur ajoutée et ont des implications territoriales internes et externes en lien avec les entreprises impliquées sur la propriété Kenauk.

## Impacts économiques - Retombées touristiques

Il est important de noter que les retombées touristiques sont un impact économique qui ne prend pas en compte les autres contributions de l'entreprise à l'économie locale, telles que les salaires et les dépenses des employés, les achats locaux, les investissements dans la communauté, les contributions caritatives et autres qui représentent également une contribution importante à la région. Pour l'impact total, se référer au tableau 2 à la page 13.

**Tableau 1 - Retombées touristiques du modèle analysé pour 2019**

Calcul basé sur les données réelles d'occupation de la Pourvoirie Kenauk Nature et sur les valeurs des dépenses touristiques de L'enquête sur les voyages au Canada en 2019- Statistique Canada									
FORFAIT	Prix par personne par nuit	Nombres de visiteurs 2019	Nuitées vendues aux visiteurs	% des dépenses touristique hébergement	Durée moyenne du séjour	Valeur moyenne du séjour par personne	Autres dépenses touristique par voyage	Retombés totales par visiteur	Retombées touristiques actuelles de Kenauk Nature
PÊCHE QUÉBEC	239 \$	1744	3428	31,7 %	2,00	478 \$	1 031 \$	1 509 \$	2 631 696 \$
PÊCHE CANADA HORS-QUÉBEC	239 \$	372	742	31,7 %	2,00	478 \$	1 031 \$	1 509 \$	561 348 \$
PÊCHE USA	239 \$	135	348	21,2 %	2,58	616 \$	2 288 \$	2 904 \$	392 052 \$
PÊCHE OUTRE MER	239 \$	33	106	25,1 %	3,21	768 \$	2 288 \$	3 056 \$	100 838 \$
VILLÉGIATURE QUÉBEC	152 \$	2046	3969	25,4 %	1,94	295 \$	113 \$	408 \$	835 288 \$
VILLÉGIATURE CAN HORS-QUÉBEC	152 \$	852	1816	42,3 %	2,13	324 \$	88 \$	412 \$	350 756 \$
VILLÉGIATURE INTERNATIONAL	159 \$	297	792	25,4 %	2,67	424 \$	119 \$	543 \$	161 156 \$
CHASSE CANADA	640 \$	283	711	33,5 %	2,51	1 608 \$	3 198 \$	4 806 \$	1 360 074 \$
CHASSE INTERNATIONAL	640 \$	3	11	26,8 %	3,67	2 347 \$	6 396 \$	8 743 \$	26 228 \$
CORPORATIF QUÉBEC	139 \$	115	306	42,3 %	2,66	370 \$	80 \$	450 \$	51 757 \$
CORPORATIF CANADA	139 \$	77	83	42,3 %	1,08	150 \$	80 \$	230 \$	17 713 \$
		5957 visiteurs	12310 nuits					<b>ANNÉE 2019</b>	<b>6 488 000 \$</b>

## **Impacts économiques - Investissements privés en infrastructures**

Depuis l'acquisition de la propriété, le développement des infrastructures, développement des unités locatives et d'activités (sentiers récréatif, attrait, etc) représentent des investissements en capitaux propres qui se chiffrent à 25,6 millions de dollars sur 10 ans dont 15,2 millions dans les cinq dernières années. Ces investissements ajoutent de la valeur foncière au TRPC et ont des conséquences positives pour les municipalités limitrophes.

## **Impacts économiques - Fiscalité municipale**

En comparant les contributions avec le budget total des municipalités limitrophes, on peut conclure que le TRPC-Kenauk contribue à environ 9,9 % du budget total des municipalités qui l'accueillent. Connaissant les marges de manœuvre très limitées des municipalités, cette contribution de près de 10% doit être considérée comme très significative. Une baisse de la valeur foncière de la propriété Kenauk serait un embûche important pour livrer des services aux citoyens et ce manque à gagner devra être compensé par des investissements colossaux en infrastructures taxables. De plus, il est critique de noter que ce calcul ne prend pas en considération le périmètre à haute valeur foncière qui entoure la propriété. Par exemple, à Notre-Dame-de-la-Paix, certaines propriétés ont augmenté leur valeur foncière de près de 30% en 6 ans pendant que la moyenne villageoise oscille autour de 16%.

## **Impacts économiques - Impôts et apport des travailleurs à l'économie locale**

Si nous supposons que l'entreprise et ses employés sont soumis à un taux d'imposition moyen combiné d'environ 30%, l'impact fiscal total serait d'environ 450 000 dollars en 2023. Cela inclut les impôts sur le revenu des employés, ainsi que les contributions de l'entreprise au régime d'assurance-emploi et au régime de pensions du Canada.

En supposant que nos employés dépensent en moyenne 60 % de leur salaire après impôts dans l'économie locale, cela représente une injection supplémentaire de 630 000 dollars dans l'économie locale en 2023. Ce montant exclu les retombées fiscales de tout les sous-traitants de l'entreprises.

**Tableau 2 - Impacts économiques totaux du modèle de TRPC (5 ans)**

<b>Les investissements et l'impacts économiques d'un modèle de conservation perpétuel dans la MRC Papineau</b>						
	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>BILAN 5 DERNIÈRES ANNÉES</b>
<b>ESTIMATION DES RETOMBÉES TOURISTIQUES DE L'ENTREPRISE</b>	6 150 000	6 488 000 \$	6 655 000 \$	6 750 000 \$	7 560 000 \$	<b>33 603 000 \$</b>
<b>TAXES FONCIÈRES ET SCOLAIRES DE L'ENSEMBLE</b>	400 000 \$	400 000 \$	400 000 \$	412 000 \$	412 000 \$	<b>2 024 000 \$</b>
<b>TAXES D'HÉBERGEMENT, PERMIS ET AUTRES TAXES</b>	40 000 \$	43 000 \$	46 000 \$	47 000 \$	49 000 \$	<b>225 000 \$</b>
<b>INVESTISSEMENTS LOCAUX EN CAPITAL POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES</b>	3 900 000 \$	3 250 000 \$	3 650 000 \$	2 950 000 \$	1 500 000 \$	<b>15 250 000 \$</b>
<b>REVENUS FISCAUX SUR LES SALAIRES DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES</b>	230 000 \$	260 000 \$	322 000 \$	352 000 \$	440 000 \$	<b>1 604 000 \$</b>
<b>ESTIMATION DE L'APPORT DES SALARIÉS À L'ÉCONOMIE LOCALE (60% DES REVENUS APRÈS IMPÔTS)</b>	325 000 \$	375 000 \$	460 000 \$	504 000 \$	630 000 \$	<b>2 294 000 \$</b>
<b>ESTIMATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES DU TRPC PROPRIÉTÉ KENAUK</b>	<b>11 045 000 \$</b>	<b>10 816 000 \$</b>	<b>11 533 000 \$</b>	<b>11 015 000 \$</b>	<b>10 591 000 \$</b>	<b>55 000 000 \$</b>
<b>MOYENNE ANNUEL</b>	<b>11 000 000 \$</b>					
	<b>IMPACT ANNUEL SUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE</b>					

## Nos recommandations

Compte tenu des faits présentés dans ce mémoire, nous pouvons en conclusion vous présenter les recommandations suivantes:

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de favoriser un aménagement durable et plus cohérent du territoire tenant compte des particularités propres à chaque territoire et de la manière de l'utiliser, plus particulièrement sur les terres privées;
- Réviser les Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) pour les TIAM, particulièrement les critères de détermination, pour qu'elles puissent protéger adéquatement les milieux à hautes valeurs écologiques, culturelles et économiques. Il est donc recommandé d':
  - ajouter le concept de « Territoires récréatifs productifs commerciaux » afin de protéger les entreprises et leurs investissements et en générer de nouveaux, consolider les produits touristiques ruraux tout en priorisant l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité du territoire en terre privée;
  - ajouter les milieux avec un statut de conservation particulier, même s'ils ne sont pas inscrits au registre des aires protégées (réserves naturelles, sites de conservation volontaires) afin de prioriser l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité du territoire;
- accepter les Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) des MRC pour qu'elles puissent les intégrer au Schéma d'aménagement et de développement (SAD). Tel qu'inscrit à l'article 6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), un schéma peut délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière. Les TIAM déposés au gouvernement du Québec en 2020 devraient pouvoir être intégrés au SAD;
- de dissocier les substances minérales de surface, comme le sable et le gravier, des autres substances minérales afin de permettre aux municipalités et au secteur de la foresterie et des pourvoies de s'approvisionner en sable et gravier à proximité et ainsi supporter les projets de conservation, de gestion des traverses de cours d'eau et autres enjeux du système routier forestier.
- Pour conclure, nous souhaitons proposer qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place pendant le processus de consultation et ce, jusqu'à ce que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement.
- Meilleures salutations,

**STRUDEAU**

**Simon Trudeau**

Directeur général

1000, ch. Kenauk, Montebello

(Québec) Canada J0V 1L0

[KENAUK.COM](http://KENAUK.COM)